

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 16/12/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE recture le 16/12/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS = -

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_182-DE

# SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-182 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jacques MESPLEDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Odile BONHOMME-TIBY, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Sandy CHAUVEAU, Régis GRELOT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

#### Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

DUITE : FIXATION \_ 182-DE

# Reçu en préfecture le 16/12/2016

# ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

SERVICE COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITE DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2017

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'Action Sociale d'Intérêt

La Communauté d'agglomération du Libournais a mis en place un service de transport pour les personnes âgées et à mobilité réduite sur l'ensemble du périmètre de La Cali soit 34 communes.

Au 1er janvier 2017, La Cali fusionne avec la Communauté de Commune du Sud-Libournais et est étendue à 7 communes de la Communauté de Communes du Brannais. Aussi, dans le respect du principe d'équité, le service de transport sera désormais accessible, aux mêmes conditions tarifaires, aux bénéficiaires du territoire pour des déplacements sur l'ensemble du périmètre de La Cali, soit 46 communes

De plus, afin de garder une cohérence avec le coût du service de transport « Trans Gironde proximité », dispositif mis en place par le Conseil Départemental de la Gironde en septembre 2013 en partenariat avec des Communautés de Communes volontaires dont les CDC du Sud Libournais et du Brannais, la nouvelle grille tarifaire propose donc une harmonisation des tarifs, soit :

Aun aller simple à 2.60 €.

Communautaire

Bun aller/retour à 4.20 €,

	Tarif aller simple	Tarif aller/retour
Tarifs actuels sur La Cali	2.50€	4.00€
Tarifs proposés à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	2.60€	4.20€

Vu l'avis de la Commission Action sociale d'intérêt communautaire du 10 novembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver les nouveaux tarifs du service communautaire de transport de personnes à mobilité réduite à compter du 1er janvier 2017,
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette tarification.

Imputation budgétaire: chapitre 70 –article 7066 –fonction 815 –service gestionnaire et destinataire TAD0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le

Le Président

Fait à Libourne

Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 16/12/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 16/12/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS = -

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_183-DE

# SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-183 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jacques MESPLEDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Odile BONHOMME-TIBY, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Sandy CHAUVEAU, Régis GRELOT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

### Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

### Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

**2016-12-183** Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

SLOW

CHARTE RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TPMR) : MODIFICATIONS

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

La Communauté d'agglomération du Libournais a mis en place un service de transport pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du périmètre de La Cali.

Ce service de proximité permet d'améliorer les possibilités de déplacement des personnes à mobilité réduite, et des séniors, sur notre territoire et ce dans le but de maintenir l'autonomie de l'usager mais aussi de lutter contre son isolement social.

En vue de faciliter le meilleur usage possible de cette prestation communautaire, une charte d'utilisation du service permet d'informer les usagers bénéficiant de ce transport de leurs droits, mais aussi de leurs obligations.

Des modifications doivent être apportées à la charte d'utilisation de ce service aux personnes.

Vu l'avis de la Commission ASIC du 22 septembre 2016,

Vu l'attribution du nouveau marché public à la société Citram, par la Commission d'appel d'offre (CAO) du 6 septembre 2016, suite à l'appel d'offre lancé le 14 juin 2016 pour une exécution du marché le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Vu le projet d'extension du territoire communautaire au 1er janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver la modification de la charte d'utilisation du service communautaire de transport pour les personnes à mobilité réduite.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

2



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 16/12/2016 DU CONSEIL COMMUNA LA TAIRE fecture le 16/12/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS -

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_184-DE

# SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-184 - 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jacques MESPLEDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Odile BONHOMME-TIBY, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Sandy CHAUVEAU, Régis GRELOT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

# Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

# Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

SERVICE COMMUNAUTAIRE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE : FIXATION DES TARIFS AU 1ER JANVIER POUR L'ANNÉE 2017

Envoyé en préfecture le 16/12/20184 - 2/5

Reçu en préfecture le 16/12/2016

: FINATION DES TARIFS AU 1ER

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_184-DE

-----

Sur proposition de Monsieur LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

La Communauté d'Agglomération du Libournais est dotée de la compétence statutaire du service social de portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie résidant sur son territoire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la fusion-extension des territoires, compte tenu de leurs compétences communautaires et de la préexistence des contrats de prestations de service de portage de repas à domicile sur les deux territoires entrants, il a été convenu que le mode fonctionnement actuellement constaté sur le territoire de la Communauté de communes du sud libournais et sur celui de la Communauté de communes du brannais ne subirait pas de modifications immédiates.

En effet, compte-tenu du terme des deux contrats, respectivement le 30 septembre 2017 et le 7 janvier 2018 engagés par ces deux communautés de communes et du terme de l'actuel contrat liant La Cali à notre prestataire jusqu'au le 30 novembre 2017, il conviendra à compter du mois d'avril 2017 de lancer la nouvelle procédure de consultation pour un marché de prestation qui devra être effectif dans des délais permettant d'assurer la continuité du service sur l'ensemble du territoire.

Dans un souci d'équité d'accès à la même prestation et de mise en place d'une tarification sociale sur la totalité de ce nouveau territoire, le service communautaire de portage des repas de La Cali a besoin de l'année 2017 pour harmoniser les modes de fonctionnement sur la totalité du territoire de la nouvelle agglomération.

Ainsi, les prestations et tarifs appliqués actuellement sur les deux communautés de communs ne subiront pas d'évolution sur l'année 2017, à savoir :

Pour la Communauté de communes du sud libournais :

- Un repas complet pour le midi en liaison froide, facturé au bénéficiaire au prix unique de 5.70€ Pour la Communauté de communes du brannais :
  - Un repas complet pour le midi en liaison froide, facturé au bénéficiaire au prix unique de 7.20€
  - Un repas allégé pour le soir en liaison froide, facturé au bénéficiaire au prix unique de 3.82€

Pour la Communauté d'agglomération du libournais, la délivrance de la prestation de repas à domicile est soumise à tarification sociale pour :

- Un repas complet pour le midi en liaison froide, facturé au bénéficiaire suivant la présente grille de tarification.

Les tarifs pratiqués prennent en compte les revenus et la constitution du ménage (seul ou en couple). Le niveau de revenus détermine ainsi la participation financière des ménages.

Les tarifs sont réévalués chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon l'indice des prix à la consommation INSEE du 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente.

Envoyé en pré**2046**e1214/846 - 3/5

Reçu en préfecture le 16/12/2016

L'indice INSEE des prix à la consommation (ensemble des ménages los dabas) au 61 2/1 juillet 2016 DE a évolué de + 0.22%

La première tranche de la grille tarifaire est déterminée au regard du montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) au 1er septembre 2016, soit 808.46€ par mois pour une personne seule, arrondis à 810€ et 1243€ mensuels pour un couple, arrondis à 1250€.

Il est proposé de réévaluer les tarifs de cette prestation communautaire, pour la période du 1 er janvier au 31 décembre 2017

Vu l'avis favorable de la commission action sociale d'intérêt communautaire du 10 novembre 2016 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 novembre,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- accepter la grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Domicile du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette tarification.

Imputation budgétaire: chapitre 70 - compte 7066 - fonction 61 - service gestionnaire et destinataire PRD1 - PRD2 - PRD3 - fonction 70

Envoyé en préfecture le 16712-184 – 4/5 Grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Dominique de Portage de Repas de Portage de Portage de Repas de Portage de Portage

Affiché le

SLOW

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_184-DE

	Tarification persor	ine seule		
Tranches et prix repas pour 2016		Tranches et prix repas au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		
Tranches de revenus	Prix repas	Tranches de revenus	Prix repas	
Jusqu'à 800€	3.49€	Jusqu'à 810€	3.50€	
> 800€ jusqu'à 900€	4.65€	> 810€ jusqu'à 900€	4.66€	
> 900€ jusqu'à 1 000€	5.68€	> 900€ jusqu'à 1 000€	5.69€	
> 1 000€ jusqu'à 1 200€	6.71€	> 1 000€ jusqu'à 1 200€	6.73€	
> 1 200€ jusqu'à 1 500€	7.91€	> 1 200€ jusqu'à 1 500€	7.93€	
> 1 500€ jusqu'à 1 700€	8.27€	> 1 500€ jusqu'à 1 700€	8.29€	
> 1 700€ jusqu'à 2 000€	9.30€	> 1 700€ jusqu'à 2 000€	9.32€	
> 2 000€	10.01€ (coût de revient 2014)	> 2 000€	9.95 €	
	Tarification cou	ıple		
Tranches et prix repas pour 2016		Tranches et prix repas pour 2017		
Jusqu'à 1242€	2.80€	Jusqu'à 1250 €	2.81€	
• 1 242€ jusqu'à 1 350€	3.26€	> 1 250€ jusqu'à 1 350€	3.27€	
· 1 350€ jusqu'à 1 550€	3.92€	> 1 350€ jusqu'à 1 550€	3.93€	
· 1 550€ jusqu'à 1 750€	4.70€	> 1 550€ jusqu'à 1 750€	4.71€	
· 1 750€ jusqu'à 1 950€	5.38€	> 1 750€ jusqu'à 1 950€	5.39€	
· 1 950€ jusqu'à 2 150€	6.09€	> 1 950€ jusqu'à 2 150€	6.10€	
· 2 150€ jusqu'à 2 350€	6.85€	> 2 150€ jusqu'à 2 350€	6.87€	
2 350€ jusqu'à 2 550€	7.59€	> 2 350€ jusqu'à 2 550€	7.61€	
2 550€ jusqu'à 3 000€	8.69€	> 2 550€ jusqu'à 3 000€ 8.7		
> à 3 000€	10.01€ (coût de revient 2014)	> à 3 000€	9.95€	

**2016-12-184** Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Allocation adulte handicapé (AAH) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPÁ); au 1er septembre 2016: ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_184-DE

Personne seule : 808.46 €

Couple : 1243 €

Indice des prix à la consommation INSEE -ensemble des ménages, hors tabac- au 1er juillet 2016; + 0.22%

Indice au 1<sup>er</sup> juillet 2015 : 100.03 %. Indice au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : 100.25 %

Coût de revient d'un repas d'après le compte administratif (CA) de 2015 => 9.95 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 16/12/2016 Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_184-DE

SLOW



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 16/12/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ecture le 16/12/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS -

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_185-DE

# SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-185 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jacques MESPLEDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Odile BONHOMME-TIBY, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Sandy CHAUVEAU, Régis GRELOT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

# Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

# Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ HOSPITALO-MUNICIPAL DE COUTRAS : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX D'033-200027068-20161213-2016\_12\_185-DE

2016-12-185 – 2/3
Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Recu en préfecture le 16/12/2016

COUTRAS : VERSEMENT D'UN
Affiché le DES LOCATION 27068-20161213-2016 12 185-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien Laborde, Vice-Président chargé de l'Action Sociale d'Intérêt Communautaire,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V;

Vu le budget 2016 qui a ouvert des crédits en section d'investissement pour le versement de fonds de concours :

Vu la compétence de La Cali relative aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale.

Vu la compétence de La Cali relative à la Politique de la Ville et notamment au pilotage du Contrat de Ville du quartier du Centre de Coutras,

Dans le cadre de la mise en place du Contrat de Ville du quartier du centre de Coutras signé en juillet 2015, pour lequel un diagnostic territorial a été réalisé, et dans le cadre de l'étude portée par La Cali relative à l'attractivité médicale sur le territoire communautaire, il a été mis en avant les éléments suivants :

- l'offre de soins est insuffisante sur Coutras : la commune se situe en « zone fragile » au titre du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- le démographie des professionnels de santé est préoccupante sur le bassin de vie de Coutras : 7,7 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 10,4 à l'échelle du Libournais et 11,2 au plan national.

En outre, 50 % des médecins généralistes présents sur le secteur ont plus de 58 ans. D'ici 2025, toutes choses égales par ailleurs, si aucun renouvellement n'est envisagé, le taux sera de 2,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le bassin de vie de Coutras.

Ainsi, il est apparu nécessaire de mettre en place une structure attractive permettant l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur la commune de Coutras. Par conséquent, en collaboration avec le Centre Hospitalier de Libourne, la commune s'est portée volontaire auprès de l'ARS pour expérimenter la création d'un Centre de Santé hospitalo-municipal. Il s'agit d'une structure regroupant des professionnels de santé salariés, créée et gérée par un organisme à but non lucratif, à savoir, un établissement de santé ou une collectivité territoriale.

Pour ce faire, la commune a procédé à l'acquisition d'un ancien centre médical vacant situé en centre ville. Il convient de procéder à l'aménagement du bâtiment afin de permettre l'accueil du nouvel équipement.

A cet effet, la commune de Coutras a sollicité auprès de La Cali le versement d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux d'investissement dans le cadre de la création d'un Centre de Santé hospitalo-municipal, selon le plan de financement suivant :

r			Envoyé en pré	efecure 6 = 12 - 185 - 3/3
DEPENSES			REÇCE Trefecture le 16/12/2016	
Travaux	Montant (HT)	Co-financeurs		Montant =
Acquisition immobilière	240 000 €	Etat (DETR 2016)	ID: 033-200027068-20161213-2016_12_185-D	
Honoraires	15 770 €	Etat (FSIL 2016)		72 000 €
Travaux d'aménagement	165 000 €	Région Nouvelle Aquitaine		33 000 €
		Département de la Gironde		27 115 €
		La Cali		67 702 €
		Ville de Coutras		119 703€
TOTAL	420 770 €	TOTAL		420 770 €

Il convient de préciser que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Par ailleurs, le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Considérant que cet équipement, de par son caractère unique et expérimental, est un élément répondant aux besoins des habitants du territoire de La Cali.

Vu l'avis de la commission ASIC du 10 novembre 2016, Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, par 57 voix pour et 1 abstention (Mireille CONTE-JAUBERT)

Le Conseil communautaire décide :

- d'allouer à la commune de Coutras un fonds de concours d'un montant de 67 702 € destiné au financement des travaux d'aménagement du Centre de Santé hospitalo-communal, étant précisé que ce versement est soumis à une délibération concordante de la commune de Coutras;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, et tout document afférent, relative au versement du fonds de concours à la commune de Coutras.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 1412 - service gestionnaire et destinataire DGA4 - fonction 020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 16/12/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ecture le 16/12/2016

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS = - -

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_186-DE

# SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-186 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Présidente, Alain Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jacques MESPLEDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Odile BONHOMME-TIBY, Bruno LAVIDALIE. Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Sandy CHAUVEAU, Régis GRELOT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

### Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

# Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SAINT-DENIS DE PILE : DE DSP AVEC LA SOCIÉTÉ VAGO

2016-12-186 – 2/3
Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le
D: 033-200027068-20161213-2016\_12\_186-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président, en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Considérant la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage exercée par la Communauté d'agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Vu l'avis de la CCSPL de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 13 juin 2013 quant au mode de gestion,

Vu la délibération n° 2013-06-114 en date du 20 juin 2013 approuvant le principe du choix de la délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile,

Vu la délibération° 2016-09-134 qui attribue la gestion de l'aire d'accueil située à Saint Denis de Pile à la société VAGO pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,

Vu le contrat de délégation de service public signé avec la société VAGO en date du 04 octobre 2016 pour la gestion de cet équipement,

Vu l'annexe 1 dudit contrat présentant un récapitulatif des tarifs de l'aire d'accueil,

Vu les articles L 1411-1 et suivant du CGCT et notamment l'article L 1411-6 qui précise que «Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante.»,

Il est proposé, dans un souci d'harmonisation des tarifs applicables aux remboursements des fluides sur les aires d'accueil du territoire de La Cali, de fixer le tarif de l'eau à 3,10€ /m³ au lieu de 2,70€ – les autres tarifs restant inchangés, et de modifier l'annexe sus visée en conséquence afin d'intégrer ce nouveau tarif aux documents contractuels.

Vu l'avis de la Commission d'action sociale d'intérêt communautaire du 10 novembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

# Le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le tarif de l'eau à 3,10€ /m3
- de modifier en conséquence l'annexe 1 au contrat de délégation de service public signé avec la société VAGO en date 04 octobre 2016 pour la gestion de l'aire d'accueil de Saint Denis de Pile
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et d'effectuer toutes les publicités des documents y afférents,

Envoyé en préfectule le 12/12/866 - 3/3

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

SLO

ID: 033-200027068-20161213-2016\_12\_186-DE

# ANNEXE 1

(Modifiée par délibération n° 2016-12)

Fiche récapitulative des tarifs

A compter du 1er janvier 2017

Aire d'accueil de Saint Denis de Pile

Dépôt de garantie :

100€

Droit de place :

2.20 € TTC par emplacement de 2 places et par nuitée

Fluides (Abonnement inclus):

- Electricité : 0.15 € TTC le kilowatt/heure

- Eau potable : 3.10 € TTC le m3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,

Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais